

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 14 juin 2022 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es) Carmen Lepage, Marie-Claude Labelle, Guy Bruneau, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

Le directeur général a reçu une lettre de démission de la conseillère au siège # 6, madame Mireille Decelles. Le conseil constate une vacance au siège # 6 et une élection partielle est à prévoir à ce siège.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2022-06-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022
3. Adoption du registre des paiements fournisseurs et salaires de mai 2022
4. Entrepôt municipal - Soumissions
5. Entrepôt municipal – Soumissions pour la dalle de béton
6. Radiation des taxes irrécouvrables
7. Adjointe administrative - Arrêt de travail 2021 et assurances collectives
8. Lampadaires au Parc Georges-Painchaud – Soumissions
9. Frais de kilométrage (employés) – Augmentation et rétroactivité mars 2022
10. Embauche d'un sauveteur
11. Adhésion à l'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)
12. A.J. Environnement – Offre de services
13. Demande au MTQ – Zone tampon sur la Route 117 aux entrées Sud et Nord de la Municipalité
14. Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR et Tricentris – Patrouille verte 2022
15. Suivi des dossiers
 - ✓ Convention collective – Rencontre le 6 juillet à 13h00
 - ✓ Parc Georges-Painchaud – Installation septique
16. Varia
 - ✓ Accès piste cyclable – Lac-Allard
17. Correspondance et information
 - ✓ Édifice Jean-Duval – Réparation de la toiture
 - ✓ Chemin Rang 5 & 6
 - ✓ Activité "*Oiseaux de proie*" – Reporté à l'automne
 - ✓ Activité "*Distribution arbustes et compost*" – Résumé de la journée
 - ✓ Activité "*Fête de la pêche*" – Résumé de la journée
 - ✓ Activité "*Fête Nationale*" – Informations et demande de participation des élus
18. Période de questions
19. Levée de la séance

Adoptée

2022-06-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 10 mai 2022 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2022-06-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES DE MAI 2022

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 31 mai 2022 totalisant 68 982.06\$ ainsi que la liste des salaires semaine 17 à 21 totalisant 22 305.17\$.

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C2200126 à C2200161 et les paiements directs L2200023 à L2200029 totalisant 68 982.06\$ et se terminant le 31 mai 2022;
- Le registre des salaires dépôts directs portant les numéros D2200115 à D2200121 et D2200148 à D2200154 totalisant 9 509.12\$ (élus) et les D2200110 à D2200114, D2200122 à D2200147 et D2200155 à D2200166 (employés) totalisant 22 305.17\$ et portant sur les semaines 17 à 21.

2022-06-04

4. ENTREPÔT MUNICIPAL - SOUMISSIONS

Cabanon Mirabel :	55 553.00\$ (taxes non incluses)
Garages et Cabanons Fontaine :	57 670.70\$ (taxes non incluses)
Garages Expert :	52 254.18\$ (taxes non incluses)

CONSIDÉRANT la subvention obtenue de 75 000\$ du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la subvention PRABAM vise à aider les municipalités relativement aux bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à différentes compagnies œuvrant dans le domaine des bâtiments préfabriqués;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le directeur général et que l'entreprise Garages Expert est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité octroie le contrat à Garages Expert pour la fabrication, livraison et l'installation du bâtiment pour un montant de 52 254.18\$ (taxes non incluses) étant le plus bas soumissionnaire conforme et de mandater Richard Gagnon, directeur général, à communiquer avec l'entreprise afin d'informer celle-ci de la décision du conseil et d'engager le processus des travaux et de demander à Garages Expert une date de livraison.

Adoptée

2022-06-05

5. ENTREPÔT MUNICIPAL – SOUMISSIONS POUR LA DALLE DE BÉTON

Construction TDLD : 7 062.90\$

Construction Stéphane Trépanier : 7 000.00\$

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Construction Stéphane Trépanier celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme et de mandater Richard Gagnon, directeur général à informer l'entrepreneur et voir avec celui-ci à débiter les travaux afin que la dalle de béton soit prête lors de la livraison du bâtiment.

Adoptée

2022-06-06

6. RADIATION DES TAXES IRRÉCOUVRABLES

Le directeur général, Richard Gagnon dépose la liste des taxes à recevoir "Provisions mauvaises créances". Après trois ans ces taxes sont irrécouvrables et les dernières radiations au système ont été effectuées en 2017 pour les années 2016 et antérieures.

Celui-ci explique le contexte des dites mauvaises créances qui sont liées à des terrains sans accès et de superficie de 100X100 pour la majorité. Les recherches effectuées depuis des années ne nous permettent pas de retracer les débiteurs que ce soit par l'entremise d'envois postaux, le Web, la commission scolaire.

Afin de pouvoir radier ces comptes, le directeur général a besoin d'une résolution de conseil l'autorisant à effectuer la radiation de ces comptes.

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Richard Gagnon, directeur général à radier les comptes de taxes irrécouvrables des années ne pouvant être recouvrées, tel que prescrit par la loi, et ce, au montant de 7 542.83\$.

Adoptée

7. ADJOINTE ADMINISTRATIVE – ARRÊT DE TRAVAIL 2021 ET ASSURANCES COLLECTIVES

Reporté à une séance ultérieure.

8. LAMPADAIRES AU PARC GEORGES-PAINCHAUD – SOUMISSION

Le conseil demande au directeur général, Richard Gagnon, d'entamer les démarches pour l'installation de cinq luminaires au Parc Georges-Painchaud tel que proposé par Champagne Électrique.

2022-06-07

9. FRAIS DE KILOMÉTRAGE – EMPLOYÉS AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le contexte où la Municipalité utilise les véhicules des employés pour les travaux municipaux;

CONSIDÉRANT le contexte économique existant avec l'augmentation substantielle du prix du carburant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité porte une attention particulière au remboursement des frais attribuables à l'utilisation des véhicules des employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Bruneau appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité :

Qu'à compter du lundi 13 juin le calcul suivant soit appliqué pour le remboursement des frais pour l'utilisation des véhicules des employés pour les travaux municipaux :

- Pour les premiers 5 000 kilomètres, un montant additionnel de 0.29\$ du kilomètre est ajouté au 0.55\$ du kilomètre déjà prévu;
- Que pour les kilomètres 5001 et suivant un montant additionnel de 0.14\$ du kilomètre ajouté au 0.55 kilomètre déjà prévu.

Cette résolution ne constitue pas un précédent et se limite jusqu'à la fin des travaux de l'automne 2022 ou si le coût du carburant reviendrait à 1.83 et moins du litre.

Adoptée

2022-06-08

10. EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité procède à l'embauche de Jacob Duquette à titre de sauveteur pour l'été 2022, et ce, selon les modalités prévues à l'entente signée avec le directeur général, Richard Gagnon. Modalités qui prévoient, entre autres, un taux horaire de 22\$ et un frais de déplacement hebdomadaire de 70\$.

Adoptée

2022-06-09

11. ADHÉSION À L'ENTENTE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

ATTENDU QUE le 28 août 2018, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté un *Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)* afin de baliser les interventions de sauvetage hors du réseau routier et accroître la protection offerte dans ces secteurs (MRC-CC-12987-08-18);

ATTENDU QUE grâce au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du Ministère de la Sécurité publique du Québec, la MRC en 2019 a reçu une aide financière qui a permis d'équiper ou de mettre à niveau les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de quatre services de sécurité incendie sur son territoire, soit les services des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces et de l'agglomération de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent s'entraider afin que chacune d'entre elles puisse bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer les services d'urgence en milieu isolée sur leurs territoires ;

ATTENDU la recommandation du Comité de coordination du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie tenu le 6 mai 2020 quant à l'adoption de la première version du projet d'entente et la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13735-05-20);

ATTENDU QU' il y avait lieu de modifier certaines dispositions de la première version du projet d'entente, notamment afin de compléter les équipements SUMI par des systèmes de transport de blessés, de permettre l'acquisition et l'amélioration d'équipements SUMI et afin de fixer la date d'entrée en vigueur de l'entente au 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13912-11-20) quant à l'adoption de la deuxième version de l'entente;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Pierre Gravel

Et est résolu à l'unanimité :

D'adhérer à l'*Entente de sauvetage urgence en milieu isolé* et d'autoriser Michel Chouinard, maire et Richard Gagnon, directeur général à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay.

De plus, il est résolu d'abroger la résolution 2020-06-07 adoptant la première version de l'entente lors de la séance du 1^{er} juin 2020.

Adoptée

2022-06-10

12. A.J. ENVIRONNEMENT – OFFRE DE SERVICES

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Carmen Lepage

Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services d'A.J. Environnement relativement à la caractérisation des rives du Lac-Allard.

Adoptée

2022-06-11

13. DEMANDE AU MTQ – ZONE TAMPON SUR LA ROUTE 117 AUX ENTRÉES SUD ET NORD DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Carmen Lepage

Appuyé par Guy Bruneau

Et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports d'abaisser la limite de vitesse sur la Route 117 aux entrées Nord et Sud du village, où la limite maximale autorisée passe de 90 km/h à 50 km/h de façon drastique et ainsi créer une zone tampon à 70 km/h.

Adoptée

2022-06-12

14. RIDR ET TRICENTRIS – PATROUILLE VERTE 2022

Étant donné que Tricentris offre, encore cette année, à ses municipalités membres une subvention de 0,50\$ par habitant permanent (calcul selon la population au Répertoire des municipalités du MAMH);

Étant donné que la Patrouille verte est de retour pour la saison estivale 2022;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Guy Bruneau

Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité mandate la RIDR pour faire une demande en son nom au programme Amélioration de la performance de Tricentris et de gérer la Patrouille verte 2022 sur son territoire. La municipalité accepte également de mettre sa subvention en commun avec les autres municipalités participantes du sud de la MRC d'Antoine-Labelle pour ce même projet.

Adoptée

15. SUIVI DES DOSSIERS

- ✓ Convention collective – Rencontre le 6 juillet à 13h00
- ✓ Parc Georges-Painchaud – Installation septique

16. VARIA

- ✓ Accès piste cyclable – Lac-Allard

17. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- ✓ Édifice Jean-Duval – Réparation de la toiture
- ✓ Chemin Rang 5 & 6
- ✓ Activité "*Oiseaux de proie*" – Reporté à l'automne
- ✓ Activité "*Distribution arbustes et compost*" – Résumé de la journée
- ✓ Activité "*Fête de la pêche*" – Résumé de la journée
- ✓ Activité "*Fête Nationale*" – Informations et demande de participation des élus

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-06-13

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h30.

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2022-06-03

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire